



Arnaque vendeuse annonce ebay

Par **ninine89**, le **19/12/2012 à 20:16**

[fluo]bonjour[/fluo] Il y a quelque temps j'ai décider d'acquérir un sac (d'un montant de 285 euros) par le biais d'une annonce ebay. La vendeuse me semblait tout à fait honnête au regard des évaluations qui ont été faites et des nombreuses autres ventes qu'elle fait actuellement. Etant que la remise en main propre n'était pas possible et et qu'elle a refusé le paiement paypal prétextant que les frais était trop élevés j'ai envoyé un chèque le mardi 4 décembre à l'adresse et qu'elle m'a donné . Elle m'a envoyé un mail le mardi 11 me disant qu'elle a encaissé le chèque l1 et que dès que l'argent est sur son compte elle me l'enverrai. Je l'ai contacté Vendredi 14, lui demandant ce qu'il en été mais elle m'a répondu que ce n'était toujours pas sur son compte mais que d'ici samedi 15 voir lundi 17 ça serait bon. j'ai à ce moment là eu un petit doute car d'après mon relevé mon compte a été débité le mercredi 12! De plus hier soir en surfant sur le bon coin je me suis aperçu que le sac était également en vente j'ai donc envoyé un mail avec une autre adresse en me faisant passer pour quelqu'un d'autre. J'ai proposé un prix, elle m'a répondu me disant que c'était d'accord! et me propose de faire la transaction par virement bancaire, (elle m'a donné son rib). J'ai été portée plainte au commissariat mais m'ont dit que ce n'était que de l'argent et que ce n'était pas grave. Ils sont tout de même pris ma plainte mais j'ai bien peur que ça n'aboutisse sur rien vu que ce n'est "que" de l'argent. Je sais que si l'enquête n'aboutit pas il ne me rappellerons pas mais j'aurais voulu savoir au bout de combien de temps sans une réponse de leur part signifie que la plainte n'a pas aboutit ? rnrnJe sais que c'est un peu compliqué mais j'aimerais quand même récupérer mon argent où au moins que cette personne ne reste pas impunie car j'ai l'impression que je ne suis pas la seule. [fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **20/12/2012 à 05:39**

bonjournn Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)

Par **drages**, le **20/12/2012 à 08:47**

Bonjournn En lisant votre message, il me vient une idée demandez à votre banque la photo copie de votre chèque recto verso ainsi vous saurez sur quelle banque il a été encaissé avec cette copie vous pourrez mener votre petite investigation pour retrouver votre vendeur attention si c'est une bande organisée il peuvent intervenir sur des forums Sur le net il faut être vigilant cette copie vous pourrez l'amener au commissariat ou vous avez déposé votre plainte avec ce chèque eux pourront avoir l'adresse du bénéficiaire nn tous cas je vous donne une adresse pour vos achats sur le net quelques conseils bonne journée <http://www.authentifier.com/resoudre-vos-litiges-achats.php>

Par **ninine89**, le **20/12/2012 à 09:33**

Bonjour, nn Merci pour votre réponse :) nn j'ai contacté ma banque et elle a refusé de me donner la banque de cette personne mais ai-je le droit de leur demander une photocopie du chèque? Sinon le nom qu'elle/ il m'a donné sur le chèque n'est pas entier mais j'ai réussi à le retrouver mais le commissariat n'a pas voulu le prendre et m'a dit de simplement de mettre le nom qu'elle m'a donné pour établir le chèque ! par la suite j'ai même réussi à trouver une adresse et un numéro ce n'est pas le sien mais celui de ses parents! et ce que je peux aller au commissariat pour ramener les nouvelles preuves ? Le commissariat m'a bien dit que c'était à eux de mener l'enquête. nn Bonne journée

Par **Lag0**, le **20/12/2012 à 10:22**

[citation] demandez à votre banque la photo copie de votre chèque recto verso [/citation] nn Bonjour, nn La banque peut seulement communiquer la copie recto d'un chèque. Le verso est couvert par le secret bancaire et ne peut être communiqué que sur réquisition judiciaire.

Par **ninine89**, le **20/12/2012 à 10:32**

Bonjour, nn Oui, c'est bien ce que je pensais ça ne peut pas m'apporter grand chose si je n'ai que le recto! merci pour l'information

Par **drages**, le **21/12/2012 à 09:05**

Non tu peux demander à ta banque la copie d un chèquernet la banque va te la fournir des deux cotés rnils sont stockés et sauvegardé de cette façonrnoui tu peux porter les renseignements que tu as recueilli au commissariat rnpar contre allez toi même à l adresse , évite

Par **Lag0**, le **21/12/2012 à 11:38**

Bonjour drages,rnNon, vous faites erreur, la banque n'a pas le droit de communiquer le verso du chèque !rnComme je le disais, le verso est couvert par le secret bancaire, il y est porté le numéro de compte et la banque de la personne qui a encaissé le chèque. Ces informations ne peuvent pas être communiquées à un simple client de la banque, seulement sur réquisition judiciaire.

Par **drages**, le **22/12/2012 à 16:48**

Je ne veux pas avoir raison a tout prisrnmais l'identité n'est pas un secret puisque lorsque l on établi un chèque on connaît l identité de celui a qui on le destinernNon il faut faire un courrier tout simple par contre la banque va facturer cette prestationrnentre 10 et 15 euros selon les banques et cela doit figurer dans le tarif remis lors de la signature de la convention d'ouverture du compte bancairernBon Noël

Par **Marion2**, le **22/12/2012 à 18:45**

Bonjour,rnrn*"Je ne veux pas avoir raison à tout pris"*rnnet pourtant, vous avez tort, c'est Lag0 qui a raison.rnAu verso du chèque, il y a le n° de compte du bénéficiaire.rnrnCordialement.

Par **ninine89**, le **22/12/2012 à 19:11**

De toute façon les cordonnées je les aient puisque elle m'a donné son adresse pour que je lui envoi le chèque! même si elle ne m'a pas donné son nom complet je l'ai retrouvé et j'ai son numéro de téléphone portable et le fix de chez ses parents. Je pense l'appeler et lui dire que j'ai porter plainte et que j'ai donné toutes les infos et la police et que je retire ma plainte si elle me rembourse....

Par **Lag0**, le **22/12/2012 à 19:30**

[citation]"Je ne veux pas avoir raison à tout pris" [/citation]rnBonjour,rnrnVoir, par exemple : https://www.secure.bnpparibas.net/banque/portail/particulier/Fiche?type=folder&identifiant=photocopie_ vous souhaitez recevoir le duplicata d'un chèque que vous avez émis, voici la marche à

suivre.

Votre demandeur

Pour recevoir le duplicata d'un chèque que vous avez émis, les informations requises sont les suivantes :

- le nom du titulaire ;
- le code de l'agence (mentionné dans le RIB) ;
- le numéro de compte ;
- le numéro du chèque ;
- le montant (et éventuellement la devise) du chèque ;
- la date de débit ;
- le mode de mise à disposition.

La restitution

Vous pouvez obtenir une photocopie recto du chèque. En revanche, la banque ne peut communiquer à l'émetteur les informations figurant au verso d'un chèque, car ces informations sont couvertes par le secret professionnel (domiciliation bancaire du bénéficiaire).

La mise à disposition

Le duplicata est destiné au seul titulaire du compte ou à son mandataire ; il peut être tenu à disposition en agence ou expédié par courrier.